

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 21 DECEMBRE 2011 A 18H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : Bernard MAMET - Jacques ROMAND - Jean-Sébastien LACROIX – Danielle TISSOT – Robert BONNEFOY - Christophe MATHEZ - Gilles BOURQUI – Maurice VANDELLE - Annie BERTHET - Fabien CHAVIN-GAZALIER – Béatrice CHAVETNOIR - Murielle BERTHET - Mathias ARBEZ – Corine BOUVIER MARILLIER - Dominique AUZIAS - Sébastien BENOIT-GUYOD

Absents : – Sylvie TINGUELY (pouvoir à Béatrice CHAVETNOIR) - Dominique MICHELIN (excusé) – Olivier BOLUT - Régis BAILLY-SALINS (pouvoir à Fabien CHAVIN-GAZALIER) - Christophe - DENIS Bernard DAVID (excusé) – Frédéric BOURLAND (pouvoir à Bernard MAMET)

Secrétaire de séance : Béatrice CHAVETNOIR

Le 21 décembre 2011, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à 18 h 30 à la salle du Conseil Municipal à la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers et un auditeur présents et ouvre la séance.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Approbation du compte rendu de la séance du 30 novembre 2011**
- 3. Finances :**
 - **Débat d'orientation budgétaire**
 - **Centre sportif : demande de subvention exceptionnelle ou d'avance sur la subvention 2012**
 - **Décision modificative n° 2 budget principal 2011**
- 4. ZA du Bois de l'Ours :**
 - **Modification de la zone INAH du Plan d'Occupation des Sols**
 - **Demande d'autorisation de défrichement**
- 5. Conventions :**
 - **Convention intercommunale franco-suisse sur la collaboration en matière de protection et d'utilisation des eaux de l'Orbe supérieure**
 - **Avenant n° 1 à la convention signée le 23/06/1998 avec S.F.R. pour l'installation d'une antenne de téléphonie mobile**
 - **Convention avec l'association G2HJ pour numériser et saisir dans une base informatique les registres paroissiaux et d'état civil afin d'en mettre le contenu à la disposition du public en libre accès sur son site internet**
 - **Conventions de déneigement 2011/2012**
 - **Avenant au contrat relatif à la distribution des secours sur les domaines alpin et nordique avec la SOGESTAR suite à la modification des tarifs**
 - **Signature d'une convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité.**
 - **Convention d'occupation du domaine privé communal pour l'activité de gyropodes**
- 6. Liste des marchés signés par le Maire dans le cadre de sa délégation**
- 7. Questions et informations diverses**

M. le Maire propose au conseil municipal d'ajouter une question supplémentaire Il s'agit d'une délibération de principe de vente de la parcelle sur la future ZA du Bois de l'Ours à l'entreprise CHEVALIER-GIROD, comme cela avait été évoqué lors d'une réunion de travail du 17 octobre 2011. Accord unanime du conseil municipal.

-----ooOξOoo-----

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité Béatrice CHAVETNOIR secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte rendu de de la séance du 30 novembre 2011

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 30 novembre 2011.

En l'absence de remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Régis BAILLY-SALINS a fait passer l'information en mairie qu'il a bien participé à la réunion de la commission des finances du 8 décembre 2011 pour le parking souterrain. Il n'était pas mentionné dans le compte-rendu (nota : la feuille de présence n'a pas été émargée).

3 - Finances :

➤ Débat d'orientation budgétaire

M. le Maire propose au conseil municipal de débattre sur les grandes lignes des travaux et études à engager au cours de l'année 2012. Cela permettra de définir les principales orientations et élaborer le budget 2012 :

A : aménagement du territoire développement économique

- avancer le plus possible les deux zones d'activités André LIZON et Bois de l'Ours : accord du conseil
- réaliser le concours d'architecte pour la traversée du village : accord du conseil
- commencer à équiper le site de la future caserne des pompiers : accord du conseil

B : urbanisme, urbanisation, habitat

- Finaliser le PLU : accord du conseil
- Avancer le projet de lotissement des Crêtets : accord du conseil
- Ferme des Rousses en bas : M. le Maire indique qu'à l'occasion d'une rencontre, le Foyer Jurassien semble intéressé par ce bâtiment. Le projet d'aménagement de logements pourrait s'établir avec un bail emphytéotique, pas un achat car ce n'est pas dans leur démarche. Murielle BERTHET demande si le conseil donne son avis sur le projet. M. le Maire répond que pour l'instant il ne s'agit que d'un débat d'orientation budgétaire, et donc juste de dire si on s'intéresse à ce projet ou non. Pour sa part, M. le Maire n'est pas favorable à une vente à un promoteur privé. Sébastien BENOIT-GUYOD remarque que si le conseil veut faire avancer certains projets, il aura besoin de financement, donc la solution est de vendre ce bâtiment à un promoteur, sinon il faudra être plus patient pour réaliser certaines opérations. Annie BERTHET pense que l'OPH et le Foyer Jurassien seront intéressés par ce type de projet, mais le conseil devra être attentif à son architecture. M. le Maire indique qu'avec un bail emphytéotique, la dépense sera nulle pour la commune.

C : bâtiments communaux

- Gendarmerie : réaliser les travaux d'isolation prévus en 2011 et reportés – accord du conseil

- Omnibus : dans le cadre de l'accueil du congrès national des MOF en juin, rénover le bâtiment (peinture de la salle des Gentianes et de la façade) – accord du conseil
- Paquebot : démolition et aménagement du site – accord du conseil
- Sol de l'école maternelle : Christophe MATHEZ indique que la commission scolaire s'est montrée favorable en conseil d'école. Des devis ont déjà été établis
- Accessibilité des bâtiments publics communaux aux personnes à mobilité réduite
- Achat d'un engin de déneigement : Gilles BOURQUI indique que l'on dispose de chauffeurs mais il manque un véhicule. Maurice VANDELLE demande s'il ne faudrait pas s'équiper d'un véhicule autochargeur. Mathias ARBEZ (qui vient d'arriver à 19 H) demande si on n'aurait pas intérêt à travailler avec des entreprises de travaux publics.
- Acquisition d'un véhicule pour la livraison des repas à domicile

D : sécurité avec le département

Corine BOUVIER MARILLIER indique que le ralentisseur de la route Royale est une catastrophe en période hivernale car la surface est glissante et provoque la chute des piétons (nota : cet équipement est enlevé le 22 décembre par les services techniques).

- RD 25 : il serait prévu deux ralentisseurs. L'étude de vitesse a donné un résultat édifiant.
- RD 415 : il n'y a pas le résultat de l'étude de vitesse. Murielle BERTHET pense qu'il faudrait un peu plus de contrôle par la gendarmerie. Fabien CHAVIN-GAZALIER indique que le marquage au sol devient invisible.

Sébastien BENOIT-GUYOD pense que dans une planification à long terme, le plateau ralentisseur est la seule solution qu'on a aujourd'hui. Il a observé le comportement des conducteurs depuis l'installation d'un ralentisseur devant chez lui, la vitesse est nettement réduite. Christophe MATHEZ demande si depuis la pose de ce ralentisseur, la circulation s'est plus déplacée sur la route du Noirmont et le village. M. le Maire pense qu'il faut envisager de mettre un plateau ralentisseur route Royale. La municipalité a envisagé de revoir la circulation des poids lourds dans le village à partir d'un certain tonnage. Le Directeur des Services Techniques est chargé d'étudier la mise en place de la signalétique.

E : jeunesse et sport

- terrain synthétique et piste d'athlétisme devant le gymnase : M. le Maire propose de relancer ce projet suite à la création du nouveau club de football Les Rousses/Bois d'Amont. Annie BERTHET indique que ce projet a déjà été inscrit au budget mais il n'a pas abouti. Sébastien BENOIT-GUYOD propose de se rapprocher de la commune de Bois d'Amont pour financer les installations. M. le Maire ajoute qu'il n'y a pas que le club de foot qui serait concerné, mais d'autres clubs comme celui d'athlétisme et les écoles et le Collège. Christophe MATHEZ précise que le coût d'un tel terrain est assez important, environ 150 000 €.
- Sébastien BENOIT-GUYOD propose de refaire les terrains de tennis du collège.
- M. le Maire propose que la carte rusée soit offerte aux enfants de la commune afin que tous aient accès aux activités de la station. Cela représente environ 400 enfants jusqu'à 16 ans. Il pense que la commune a un rôle à jouer auprès de la jeunesse. Un débat s'engage sur la carte rusée. Mathias ARBEZ n'est pas d'accord : il y a une culture du ski aux Rousses qui n'est pas partagée par tout le monde. Il souhaite que les gens continuent d'acheter leur carte. Murielle BERTHET n'est pas certaine que si la commune offre la carte rusée, les enfants feront plus de ski de fond. Pour Christophe MATHEZ, la carte rusée est un excellent produit pour les touristes mais pas pour les résidents.

F : cadre de vie - environnement

- Poursuivre le programme d'enfouissement des réseaux aériens : accord du conseil
- Poursuivre l'éclairage public : accord du conseil municipal

- Rénovation de la fontaine des Rousses en bas
- Entretien des remparts du Fort : on continue l'entretien annuel avec en plus la remise en état du mur éboulé : accord du conseil

G : fiscalité

M. le Maire demande si le conseil municipal maintient les taux d'imposition. Jacques ROMAND indique qu'il n'augmenterait pas les taux car les bases vont subir une hausse sans doute équivalente au taux du coût de la vie.

➤ Centre sportif : demande de subvention exceptionnelle ou d'avance sur la subvention 2012

Jacques ROMAND informe le conseil que par courrier du 6 décembre 2011, l'Office des Sports sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle ou une avance sur la subvention 2012 dès le mois de janvier 2012 pour permettre le paiement des salaires et des cotisations sociales et salariales du 1^{er} trimestre 2012. Or, on ne connaît pas encore le bilan de l'année. Il propose que le conseil fasse l'avance de la première tranche de la subvention 2012. Pour une subvention exceptionnelle, il est préférable d'avoir des informations sur la situation financière du centre.

Annie BERTHET rappelle que le conseil a lancé une délégation de service public qui a été infructueuse, on a essayé de sortir de cette situation. Christophe MATHEZ pense que ces problèmes financiers récurrents vont perdurer jusqu'à la construction du centre balnéoludique. Sébastien BENOIT-GUYOD pense qu'il y a peu de possibilité de faire évoluer la situation et améliorer les finances du centre sportif. Pour Fabien CHAVIN-GAZALIER, il faut s'attendre à payer une subvention plus importante de 100 000 €, voire plus.

M. le Maire rappelle que le déficit du centre sportif a toujours fait débat alors que les déficits des piscines par exemple ne font pas réagir. Jean-Sébastien LACROIX ajoute que le centre sportif coûte cher par rapport au nombre d'utilisateurs.

Jacques ROMAND rappelle que la fermeture du centre sportif est toujours possible. Mathias ARBEZ pense qu'il faut que ce bâtiment ne soit consacré qu'aux sports de balles. Il est rappelé que les charges de fonctionnement du bâtiment s'élèvent à environ 70 000 €.

M. le Maire propose que cette question soit revue lors de la réception du bilan.

Jacques ROMAND propose de verser une avance 15 000 € sur la subvention 2012 qui sera versée en janvier. Le conseil décide par 16 voix pour, 1 abstention (Maurice VANDELLE) et 1 contre (Danielle TISSOT) – Sébastien BENOIT-GUYOD ne participe pas au vote - le versement d'un acompte de 15 000 € à l'Office des Sports sur la subvention 2012.

➤ Décision modificative n° 2 budget principal 2011

M. le Maire propose les modifications de crédits suivants :

Opération	Imputation	Libellés	Sommes
	4581122	Opération sous mandat	+ 14 400,00
	4582122	Opération sous mandat	+ 47 100,00
		TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	+ 61 500,00
	4582122	Opération sous mandat	+ 61 500,00
		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	+ 61 500,00
	6615	Intérêts des comptes courants	+ 3 000,00
	666	Pertes de changes	+ 3 000,00
	739113	Reversement conventionnel de fiscalité	+2 800,00
	739116	Reversement sur FNGIR	+10 000,00
		TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	+ 18 800,00
	775	Produits de cessions	+ 18 800,00
		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	+ 18 800,00

Jacques ROMAND précise qu'il s'agit d'une régularisation pour la 1^{ère} opération de comptabilité des sanitaires du chalet du lac avec la communauté de communes (problème d'imputation), ce n'est pas une dépense supplémentaire.

Pour les recettes de fonctionnement, il manquait des crédits inscrits au budget, les recettes supplémentaires de cession viennent compenser la dépense supplémentaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications de crédits précités.

4 - ZA du Bois de l'Ours :

➤ Modification de la zone INAH du Plan d'Occupation des Sols

M. le Maire rappelle la situation : suite au sinistre, l'entreprise CHEVALIER-GIROD ne dispose plus de bâtiment et de surface pour son activité. Il existe uniquement une possibilité de reconstruction dans la future zone d'activité du Bois de l'Ours qui sera créée dans le cadre du nouveau PLU.

Or, pour des raisons techniques et d'assurances, le permis pour le nouveau bâtiment doit pouvoir être déposé au mois de juin 2012. A cette date, le nouveau PLU des Rousses ne sera pas terminé.

C'est donc le POS qui continue de s'appliquer en attendant. Dans le secteur du Bois de l'Ours, le POS prévoyait la réalisation d'une zone de loisirs, zone 1NAh. Il est donc nécessaire de revoir une partie de ce zonage dans l'attente du PLU afin de permettre à la commune de conserver sur son territoire une entreprise porteuse d'emplois et de richesse économique.

Par ailleurs, un emplacement réservé au profit de la Commune grève une partie de la zone et notamment le futur chemin d'accès. Il est donc nécessaire de revoir la situation de cet emplacement réservé dans le cadre de la modification.

Cette modification portera donc sur plusieurs objets :

- Création d'un sous-secteur de la zone 1NAh autorisant les activités artisanales : élaboration d'un sous-secteur spécifique
- Suppression de l'emplacement réservé n° 1 et création d'un nouvel emplacement réservé le long du lotissement pour desservir la nouvelle zone d'activités

L'étude sera confiée au cabinet IR CONCEPT (M. GAILLARD) en charge de la révision du PLU.

Plusieurs réunions ont eu lieu auxquelles ont participé la DDT – ABEST – Mme CLEMENT du CAUE et également M. le Sous-Préfet.

Pour répondre à la demande de l'entreprise CHEVALIER-GIROD, M. le Maire ajoute que la commune met une superficie de 15 000 m² à 15 €, à charge pour elle d'aménager sa parcelle. Lors de la dernière réunion à laquelle participaient MM CHEVALIER-GIROD, il leur a été indiqué que la commune assurera les travaux de voirie et réseaux, mais qu'il sera demandé une participation financière des entreprises à ces frais d'aménagement. Lors de la délivrance des permis de construire les entreprises auront également à verser la taxe d'aménagement.

Jacques ROMAND informe le conseil que cette modification va coûter 4000 € TTC pour la mission du cabinet IR CONCEPT.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu ce jour une circulaire préfectorale sur la Dotation des Territoires Ruraux 2012, les projets de création de zones d'activités économiques peuvent faire l'objet d'une aide de l'Etat.

Annie BERTHET trouve dommage que la sortie de la nouvelle voirie qui sera créée ne puisse pas se réaliser plus loin des habitations. M. le Maire répond que la commune n'est pas propriétaire des terrains.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité à la modification du POS et de l'emplacement réservé n° 1 et mandate M. le Maire pour lancer l'enquête publique nécessaire à cette modification.

➤ **Demande d'autorisation de défrichement**

L'aménagement de la ZA du Bois de l'Ours nécessitera le défrichement de la partie boisée concernée. En application du code forestier, il convient de solliciter une autorisation de défrichement auprès des services de l'Etat.

Lors de la dernière réunion, la commission a souhaité que la commune défriche et vende les bois à son profit.

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité une autorisation de défrichement

➤ **Décision de principe de vente du terrain à la société CHEVALIER-GIROD**

Lors de la réunion de la commission aménagement du territoire du 19 décembre, les représentants de l'entreprise CHEVALIER-GIROD ont sollicité un engagement de la commune de céder le terrain de 15 000 m² à 15 euros le mètre carré TTC. La délibération servira de justificatif auprès des assurances et de la banque.

Sébastien BENOIT-GUYOD demande si des prescriptions paysagères seront demandées lors de la construction de la menuiserie. M. le Maire répond oui car elle sera rattachée à la zone d'activités.

Fabien CHAVIN-GAZALIER souhaite qu'il soit bien précisé dans la délibération que la menuiserie aura à participer financièrement aux frais de VRD. Christophe MATHEZ précise que les coûts sont inconnus à ce jour.

Robert BONNEFOY demande que l'entreprise CHEVALIER-GIROD laisse les déblais qui seront enlevés pour l'aménagement de sa plateforme pour combler la différence de niveaux du terrain sur le reste de la zone.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un accord de principe pour la vente d'une parcelle de terrain nu, déboisé de 15 000 m² au prix de 15 euros le m² TTC à l'entreprise CHEVALIER-GIROD. Il est précisé que l'entreprise aura à participer au coût de viabilisation de la zone. Le projet de construction devra respecter le cahier des charges de la ZA. Une clause de rétrocession du terrain à la commune en cas de non construction dans un délai donné devra être précisée.

5 - Conventions :

➤ **Convention intercommunale franco-suisse sur la collaboration en matière de protection et d'utilisation des eaux de l'Orbe supérieure**

Jean-Sébastien LACROIX présente le projet de convention intercommunale franco-suisse qui a pour objet de régler les modalités en matière de collaboration des collectivités pour garantir un état qualitatif de l'Orbe supérieure. Elle définit les accords concernant la régulation du débit réservé à l'exutoire du lac des Rousses et dans l'Orbe supérieure en général, ainsi que le suivi nécessaire afin d'assurer la réalisation des objectifs fixés et leurs impacts quantitatifs et qualitatifs.

Sont partenaires de cette convention :

- La commune de Bois d'Amont
- Les communes suisses du Chenit, du Lieu et de l'Abbaye
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses propriétaire de l'ouvrage de régulation de la Planche Paget
- Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura responsable sur le territoire français du contrôle et de la surveillance de l'ouvrage de régulation en sortie du lac des Rousses

- Le SESA, organe de contrôle sur le territoire suisse

Un suivi sur le débit sera assuré côté français et suisse. Le cours d'eau en mauvais état. L'association suisse PEHVO (protection de la pêche) a saisi les autorités suisses et françaises. Il y a un problème de température de l'eau et de débit. Cette convention ne va pas tout régler. Il faut assurer un débit minimum de 100 litres seconde.

Jean-Sébastien LACROIX explique le fonctionnement de l'ouvrage de régulation de la Planche Paget. Le PEHVO aurait voulu qu'on enlève carrément l'ouvrage. Maurice VANDELLE pense que le problème de débit insuffisant serait aggravé en période d'étiage.

Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura doit contrôler que le débit est assuré.

M. le Maire précise que cette convention a aussi pour objet de maintenir les bonnes relations avec nos voisins suisses.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de cette convention et autorise M. le Maire à la signer au nom de la commune.

➤ **Avenant n° 1 à la convention signée le 23/06/1998 avec S.F.R. pour l'installation d'une antenne de téléphonie mobile**

La convention signée le 23 juin 1998 entre la commune et la Société SFR pour l'installation d'une antenne de téléphonie mobile contre le bâtiment du centre sportif arrive à échéance. Suite à des travaux réalisés dernièrement sur cette antenne, la Sté SFR propose d'en prolonger la durée de 12 années, renouvelable tacitement par périodes successives de 5 ans.

Le montant du loyer proposé est de 4 200 € H.T. par an, charges locatives comprises (en 2011 : 3 501.18 € HT). Christophe MATHEZ précise que l'agent commercial SFR s'est engagé à faire réaliser des mesures des champs électromagnétiques à ses frais par un organisme indépendant.

Le Conseil municipal approuve par 16 voix pour et 3 abstentions (Annie BERTHET, Maurice VANDELLE, Mathias ARBEZ) l'avenant n° 1 à la convention du 23 juin 1998 et autorise M. le Maire à le signer.

➤ **Convention avec l'association G2HJ pour numériser et saisir dans une base informatique les registres paroissiaux et d'état civil afin d'en mettre le contenu à la disposition du public en libre accès sur son site internet**

L'association Généalogie et histoires du Haut-Jura dont le siège social se situe à Prémanon, propose de numériser les registres paroissiaux et registres d'état civil de la commune des Rousses dans le respect de la loi du 15 juillet 2008, puis de les saisir dans une base informatique pour les mettre à disposition du public en libre accès sur le site internet de cette association.

Les communes de Prémanon, Longchaumois, Morbier, Morez, Lajoux, Saint-Claude, La Mouille, Bellefontaine... ont accepté la mise en ligne de leurs registres.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention et autorise M. le Maire à signer cette convention au nom de la commune.

➤ **Conventions de déneigement 2011/2012**

Une commune peut, au titre de l'article L 2331-2 du CGCT relatif aux recettes non fiscales des communes, établir des redevances pour services rendus, même sans qu'un texte de loi ou un règlement l'ait prévu.

Dans ce cadre, la commune des Rousses propose pour la saison hivernale 2011/2012 la signature de conventions de déneigement de certains chemins de desserte avec des propriétaires, copropriétaires ou sociétés de la commune qui le demandent. Il est rappelé que le déneigement des particuliers reste facultatif pour la commune et qu'il n'est réalisé que dans la mesure où l'importance des chutes de neige permet aux chasse-neige communaux d'assurer en premier lieu le dégagement et donc la circulation sur les voies publiques et dans la mesure où les privés sont défaillants.

Les tarifs ont été délibérés lors de la réunion du 30 novembre 2011. Il convient cependant d'ajouter un forfait pour le passage de la saleuse afin de simplifier la facturation. M. le Maire propose de majorer le tarif étrave de 15 %, soit 146.84 € de l'heure pour 2011 et 150.24 € de l'heure pour 2012.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité ces nouveaux tarifs et autorise M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec les propriétaires privés.

➤ **Avenant au contrat relatif à la distribution des secours sur les domaines alpin et nordique avec la SOGESTAR suite à la modification des tarifs**

Le conseil municipal a décidé par délibération du 27 octobre 2011 la modification des tarifs des secours sur les domaines alpin et nordique avec la SOGESTAR.

Il convient de modifier les termes du contrat signé avec la SOGESTAR le 29 novembre 2005 pour actualiser ces nouveaux tarifs.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cet avenant.

➤ **Signature d'une convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité.**

Afin de gagner un temps précieux dans l'application des actes soumis au contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Saint-Claude, il est possible de télétransmettre ces documents. Un accusé de réception revient en mairie dans les minutes qui suivent l'envoi, rendant l'acte exécutoire immédiatement, alors qu'un envoi par courrier prend de 8 à 15 jours.

Une convention réglant les modalités de cette télétransmission doit être signée avec la Préfecture du Jura.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention au nom de la commune.

➤ **Convention d'occupation du domaine privé communal pour l'activité de gyropodes**

Christophe MATHEZ informe le conseil municipal que lors de sa réunion du 12 décembre, la municipalité a reçu Melle BENTHARA représentant la société SID-WAY qui sollicite le renouvellement de la convention d'occupation du domaine privé de la commune dans l'espace Omnibus (emplacement d'environ 80 m² vers le chalet de Julie). La demande d'emplacement concerne la saison d'hiver et quelques interventions au cours de l'année.

En raison d'une occupation des diverses activités hivernales (saut à ski, Free style, stand de tir au laser de l'école de ski, animations diverses), la commune ne peut plus mettre à disposition cet espace pour cette animation.

La société SID-WAY souhaite un emplacement visible.

La municipalité a proposé à Melle BENTHARA un nouvel emplacement sur le parking du Faubourg (parcelle communale n° E 1112) ou aux champs de neige au départ des pistes de ski de fond. SID-WAY s'est prononcé pour le parking du Faubourg. Cette nouvelle convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2012. Jusqu'à cette date, l'activité restera sur le site de l'Omnibus.

Christophe MATHEZ propose le tarif de 2000 € pour la saison d'hiver, SID-WAY fera son affaire du déneigement ou du damage. La commune délimitera par des barrières l'espace attribué. Cette convention est saisonnière et se terminera le 30 avril. La société pourra recharger les batteries des véhicules sur la prise électrique installée au pied de l'escalier de l'école maternelle, les frais d'électricité étant compris dans la location.

Annie BERTHET trouve que le passage des gyropodes sur les trottoirs est dangereux.

Le conseil municipal fixe par 17 voix pour, 1 abstention (pouvoir de Régis BAILLY-SALIN) et 1 contre (Béatrice CHAVETNOIR) le tarif de location pour la saison d'hiver soit du 1^{er} janvier au 30 avril 2012 à 2 000 € et autorise M. le Maire à signer la convention au nom de la commune.

6 - Liste des marchés signés par le Maire dans le cadre de sa délégation

M. le Maire donne lecture de la liste des marchés qu'il a signés dans le cadre de sa délégation :

I – DEPENSES ENGAGEES NON REGLEES (depuis le 30/11/2011)

Nom de l'entreprise	Objet de la dépense	Montant T.T.C.
PICARD	Zinguerie peinture école primaire	28 500 €

II – DEPENSES REGLEES

Nom de l'entreprise	Objet de la dépense	Montant T.T.C.
BEJEAN	Réparation appentis garage des neiges suite à sinistre	8 954.45
SORECA AUTOMOBILES	Acquisition Renault Master services techniques	21 946.53
BREMAS	Construction 2 garages école primaire	15 857.76
BAUMGARTNER (SUISSE)	Fauchage vératre La Pillarde	4 278.59
Construction TEDOLDI	Réfection escaliers Omnibus	8 079.58
PICARD	Zinguerie immeuble Favre	8 372.94
ARBORESCENCE	Entretien des bois	15 427.36

7 - Questions et informations diverses

- M. le Maire informe le conseil municipal que le garage des neiges est vendu et la somme a été versée sur le compte de la commune
- Parking couvert : une nouvelle réunion a eu lieu ce matin avec M. GALLAY et Me LUCENET-PERCHE. Une réunion spécifique du conseil municipal aura lieu courant janvier. La solution la plus raisonnable est une vente à terme.
- Maurice VANDELLE a été contacté par la famille GAUTRONNET du Sablon qui craint d'être à nouveau inondée lors de fortes pluies (vendredi 16 décembre). Le Directeur des Services Techniques s'est rendu sur place. Il conviendrait d'agrandir le passage du ruisseau sous la RN5. Jean-Sébastien LACROIX est inquiet de cette situation car on canalise de plus en plus l'eau pluviale.
- Christophe MATHEZ remet le programme des animations de Noël.

M. le Maire remercie et félicite Brigitte BERTHERAT pour le travail accompli pendant le congé de maternité de Véronique CUENOT. Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble du conseil municipal et à la Commune.

Prochaine réunion mercredi 11 janvier 2012 pour le parking à 17h45 avant les vœux du maire à 18h30.

Séance levée à 21 h 15
La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Béatrice CHAVETNOIR

Bernard MAMET